

Conseil métropolitain du 5 octobre

La sociale-écologie en actions : soutien aux entreprises fragilisées par la crise, protection des habitants, dépollution des friches industrielles, démarches territoire Zéro chômeur et Ville accueillante

Face à la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie est aux côtés des communes, des habitants et des entreprises du territoire. Le Conseil métropolitain qui se tient ce soir poursuit la mobilisation et dessine les contours d'une métropole sociale-écologique qui accompagne les chômeurs et l'accueil des migrants tout en dépolluant ses friches industrielles afin d'accueillir des projets vertueux.

Face à la crise sanitaire, la Métropole mobilisée et solidaire

- **Dotation de protections individuelles (masques, solution hydroalcoolique)**

Depuis le début de la période de crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, la Métropole a mis en place toutes les mesures nécessaires à la continuité de l'activité de ses services, et de ceux de ses 71 communes membres. Un des enjeux majeurs de cette continuité d'activité résidait dans la mise en place concrète de toutes les mesures sanitaires de distanciation sociale et de protection individuelle aussi bien du public que des agents, dans le respect des directives gouvernementales. La Métropole a ainsi commandé en urgence **pour les 71 communes des masques et du gel hydroalcoolique** distribués gratuitement. Ces dotations s'élèvent à ce jour à 1 303 000€ pour les 71 communes (765 000 masques + gel), à 14 000€ pour les associations, entreprises et les missions locales (8435 masques + gel + produits d'entretien). En complément, une commande groupée a été proposée aux communes qui le souhaitaient.

La Métropole Rouen Normandie a également commandé **2 200 masques à fenêtre plastique pour un montant de 18 000€**, qui sont distribués aux communes (au prorata de leur population) pour leurs écoles et crèches municipales. Ces masques sont destinés à certains adultes travaillant dans les crèches et écoles municipales, au contact d'enfants dont le port du masque « classique » par l'adulte peut constituer un frein à l'apprentissage et aux interactions sociales.

Pour ces achats de masques à destination des habitants et des agents des services communaux et métropolitains, la Métropole va **solliciter les subventions** correspondantes auprès du Fond Social Européen à hauteur de 80% du coût des masques et de l'État à hauteur de 50% du reste à charge pour les masques achetés entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020.

- **Création d'un marché groupé pour faciliter les commandes et optimiser les coûts**

Pour continuer de faire face à la crise sanitaire, dont la durée reste indéterminée, et suite aux nouvelles dispositions réglementaires, la Métropole Rouen Normandie a lancé une **consultation par accords cadre sous la forme de marchés selon la réglementation de la commande publique afin que les communes qui le souhaitent puissent procéder à l'achat d'équipements de protections et de produits. Passer par cette commande groupée permettra de faciliter les approvisionnements et de rationaliser les coûts**. Les acquisitions réalisées dans ce cadre seront facturées aux communes à prix coûtant.

- **Exonération des loyers pour les entreprises en difficulté**

La Métropole a mis en place un dispositif d'exonération des loyers et des charges en soutien aux entreprises en difficulté de trésorerie. Jusqu'alors son obtention était conditionnée à plusieurs critères d'éligibilité et notamment de ne pas être bénéficiaires du Fonds de Solidarité de l'État dans ses différentes composantes. La Métropole souhaite étendre ce dispositif aux entreprises les plus fragiles en **supprimant ce critère d'éligibilité lié au fonds de solidarité** et ainsi permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de l'exonération des loyers et des charges d'avril à mai.

Ce dispositif s'ajoute au plan d'accompagnement d'urgence des entreprises du territoire mis en place dès le 27 mars comprenant de nombreuses mesures de soutien aux acteurs économiques :

- Dégrèvement de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE)
- Exonération de loyers et de taxes
- Suspension de la collecte de la taxe de séjour
- Participation au dispositif « *Impulsion Relance Normandie* », en lien avec la Région Normandie
- Accompagnement à la reprise des chantiers et raccourcissement des délais de paiement des entreprises titulaires de marchés publics
- Création de la plateforme Métropole Position
- Cellule d'aide et d'écoute.

Rejoindre l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Le 16 septembre dernier, l'Assemblée Nationale a adoptée à l'unanimité la proposition de loi relative au prolongement et à l'extension à de nouveaux territoires de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ». Elle doit maintenant être examinée par le Sénat.

Sur la base des premiers résultats de l'expérimentation, la Métropole et plusieurs communes du territoire souhaitent s'engager dans cette démarche et intégrer la seconde vague de labélisation prévue par le projet de loi. Une délibération sur l'adhésion de la Métropole à l'association Territoires Zéro.

Cette expérimentation a pour objectif de démontrer qu'il est possible à l'échelle de territoires de 5 000 à 10 000 habitants (des quartiers ou des communes), sans surcoût pour la collectivité, de proposer à toute personne durablement privée d'emploi qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi. Le principe est de développer et de financer des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des acteurs du territoire. Ces emplois sont portés par des Entreprises à But d'Emploi (EBE) qui doivent embaucher des chômeurs de longue durée en CDI, rémunérés au SMIC et qui perçoivent en contrepartie une part des rémunérations des salariés. Cette prise en charge correspond au coût du chômage pour la société.

L'expérimentation repose sur trois principes fondateurs auxquels la Métropole adhère pleinement :

- « Personne n'est inemployable.
- Ce n'est pas l'argent qui manque puisque le coût du chômage de longue durée représente plus de 40 milliards d'euros par an pour l'État et les collectivités locales, soit 18 000 euros par an et par personne. Il s'agit de bien mobiliser une partie de ces fonds pour créer de l'activité supplémentaire dans les territoires.

- Ce n'est pas le travail qui manque, mais l'emploi, puisque, dans chaque territoire, il existe des besoins non satisfaits et des activités utiles à développer. Il y a des gisements insoupçonnés d'emplois... ».

Villes et Territoires accueillants : accompagner l'action des communes pour l'accueil des migrants sur le territoire métropolitain

Dans le cadre de son projet de transition sociale et écologique, la Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner l'action des communes dans l'accueil des migrants sur son territoire et s'inscrire dans la démarche lancée par la Convention nationale sur l'accueil et les migrations qui a eu lieu en mars 2018 à Grande-Synthe qui a donné naissance à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants. L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, à laquelle la Métropole va adhérer, rassemble tous les élus promouvant l'hospitalité, source de politiques inclusives et émancipatrices.

Elle a pour objectifs de :

- rassembler les élus des majorités et des oppositions, ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrants sur nos territoires ;
- mutualiser les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration, déclinés sur chaque politique publique locale ;
- accompagner les élus souhaitant accueillir sur leur territoire, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élus qui accueillent avec des élus souhaitant accueillir ;
- mobiliser les élus autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles ;
- mettre en place une coordination nationale permettant d'associer aux élus, les migrants, les acteurs associatifs, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheurs impliqués sur la question de l'accueil ;
- mettre en place un cadre de dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil ;
- contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux et soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc.).

La Métropole Rouen Normandie partage pleinement ces valeurs de respect de la dignité et des droits fondamentaux des migrants et souhaite s'inscrire, en lien avec les communes mobilisées, dans une stratégie nationale d'accueil et d'accompagnement des migrants.

ZAC Sablonnière

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à investir massivement dans la dépollution des friches. La friche industrielle de « la Sablonnière », au cœur de la zone « Seine-Sud » va ainsi être acquise par la Métropole. 15 hectares de terrain à l'abandon vont ainsi pouvoir être dépollués et aménagés. Ces travaux ont démarré fin septembre et les terrains devraient être viabilisés sous 18 mois.

Cette décision permet d'envisager de nouvelles perspectives écologiques pour Seine-Sud telles qu'accueillir des activités artisanales, industrielles, autour de l'économie verte ; implanter des panneaux photovoltaïques pour rendre le site partiellement autonome en énergie ou encore créer une unité de logistique fluviale et de production solaire/hydrogène.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Retrouvez tous nos communiqués et dossiers sur www.metropole-rouen-normandie.fr, rubrique « Presse »



métropole
ROUEN NORMANDIE